



1112341902

DATE DEPOT : 2011-12-29

NUMERO DE DEPOT : 2011R123743

N° GESTION : 2011B27006

N° SIREN :

DENOMINATION : HOOPLE

ADRESSE : 17 rue Dupin 75006 Paris

DATE D'ACTE : 2011/12/06

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE PRESIDENTNOMINATION DE DIRECTEUR GEN



HOOPLE
Société par Actions Simplifiée au capital de 80.000 Euros
Siège social : 17 rue Dupin – 75006 PARIS
RCS PARIS en cours

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE
DU 6 DECEMBRE 2011

Les soussignés :

- Monsieur Gilbert FOURTOY
Né le 10 juin 1946 à CRETEIL (94)
De nationalité française
Demeurant 147 impasse des Hirondelles – 83210 LA FARLEDE

- Monsieur Alexandre FOURTOY
Né le 6 Novembre 1969 à Dijon (21)
De nationalité française
Demeurant 1300 rue Jean de Gingins – 01220 Divonne les Bains

- Monsieur Gilles MAS
Né le 15 Octobre 1972 à Aubervilliers (93)
De nationalité française
Demeurant 20 Chemin du Bois-Joli – 74140 Douvaine

Agissant en qualité de seuls associés de la Société HOOPLE, Société par Actions Simplifiée au capital de QUATRE VINGT MILLE (80.000) Euros, divisé en QUATRE VINGT MILLE (80.000) actions de UN (1) Euro chacune, ayant son siège social 17 rue Dupin – 75006 PARIS, ont pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Adoption des statuts,
- Nomination du Président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Reprise des engagements,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

UN 

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après en avoir pris connaissance, adoptent les statuts de la Société sous la forme d'une SAS, dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés nomment à compter de ce jour en qualité de Président pour une durée indéterminée :

Monsieur Alexandre FOURTOY ✓
Né le 6 Novembre 1969 à Dijon (21)
De nationalité française
Demeurant 1300 rue Jean de Gingsins – 01220 Divonne les Bains

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement par l'Assemblée générale.

En sa qualité de Président, il aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alexandre FOURTOY, qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés nomment à compter de ce jour en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée :

Monsieur Gilbert FOURTOY ✓
Né le 10 juin 1946 à CRETEIL (94)
De nationalité française
Demeurant 147 impasse des Hirondelles – 83210 LA FARLEDE

La rémunération du Directeur Général sera fixée ultérieurement par l'Assemblée générale.

Gen ✓ PF

En sa qualité de Directeur Général, il aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gilbert FOURTOY, qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés décident de reprendre les engagements et frais pris par Monsieur Alexandre FOURTOY, au nom et pour le compte de la société en formation et dont le détail figure en annexe du présent acte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, les Associés ont rédigé et signé le présent procès-verbal, lequel a été établi sur le registre de ses décisions conformément à la Loi.

Monsieur Alexandre FOURTOY

(Signature précédée de la mention manuscrite : « bon pour acceptation des fonctions de Président »)

Bon pour acceptation des fonctions de Président



Monsieur Gilbert FOURTOY

(Signature précédée de la mention manuscrite : « bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »)

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général



Monsieur Gilles MAS



LISTE DES ENGAGEMENTS PRIS
POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE PENDANT SA FORMATION

1° Ouverture d'un compte courant au nom de la Société en formation dans les livres de la Banque CAISSE D'EPARGNE ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré par ladite banque.

2° / Signature du contrat de domiciliation avec ARION

GA SP IF